

demandera à sir Donald Smith d'être un de ses délégués ; mais on informera la chambre de Londres qu'il est trop tôt pour désigner les délégués. La question est renvoyée, pour étude, à un comité spécial composé de MM. Geo. Hague, L. I. Boivin, James Crathorn, D. McFarlane, Wm Nivin et du président.

M. Joseph Patrick, de la Drummond Lumber Co, de Forestdale, P. Q., est admis membre de la chambre

M. G. F. C. Smith reçoit, sur sa demande, un congé de quatre mois.

ASSOCIATION DU BEURRE ET DU FROMAGE.

Une réunion de l'Association du Beurre et du Fromage a eu lieu hier, mercredi, à la Chambre de Commerce ; étaient présents : MM. Wm. Nivin, président, au fauteuil, A. A. Ayer, D. A. McPherson, J. Campbell, A. W. Grant, G. S. Wait, J. Dalrympe, Chas. Langlois, J. A. Vaillancourt, F. Duckett, F. Wilson, A. Hodgson, D. L. Hislop, J. Alexander, A. M. Brice, etc. Assistant aussi, l'hon. M. Beaubien, ministre provincial de l'Agriculture, le prof. Robertson, commissaire fédéral de l'industrie laitière, J. A. Gigault, J. de L. Taché, etc.

La parole ayant été donnée à M. Beaubien, il exposa les raisons qui ont amené le gouvernement de la province à accorder une prime de 1c. par livre sur le beurre de beurrerie exporté frais. Après consultation avec le ministre fédéral de l'agriculture, il y a eu entente entre les deux gouvernements sur les bases suivantes :

Le gouvernement provincial paiera, à partir de la troisième semaine de juin, 1c. par livre sur le beurre de beurreries fabriqué dans la province, qui sera exporté en Angleterre ; pour avoir droit à cette prime, il faudra que le beurre soit expédié frais—de 5 jours au plus, à une glacière de Montréal et il devra être exporté immédiatement. Un inspecteur qui sera nommé par le gouvernement fédéral donnera un certificat constatant la condition du beurre et son exportation. La prime sera payée au fabricant qui pourra, d'ailleurs, transporter ses droits au commerçant ou à l'exportateur.

Pour les détails du fonctionnement de cet arrangement, M. Beaubien désire avoir les avis du commerce.

M. Robertson explique ce qui a été fait par le gouvernement fédéral pour la réfrigération. Toutes les principales lignes de chemin de fer sont convenues de mettre, une fois par semaine, un char glacière sur leur train pour Montréal ; le fret par ce char glacière ne sera pas plus considérable pour les beurriers, que le fret ordinaire, la différence devant être à la charge du gouvernement. A Montréal, il y a différentes glacières ; le gouvernement s'est entendu avec elles pour qu'elles reçoivent le beurre au taux de 5c par 100 livres pour les 15 premiers jours ; puis au taux de 8c par mois pour deux mois. Ceux qui voudront conserver le beurre plus de 2 mois paieront le taux ordinaire.

Les lignes de navigation ont promis de mettre des compartiments frigorifiques à la disposition des exportateurs, au moins dans les 15 jours. On va faire l'essai de trois genres de compartiments: 1o Un compartiment isolé par des doubles cloisons de l'atmosphère du navire, où le beurre devra être mis après être resté au moins 3 jours dans une glacière à une température de 20° au plus ; ce compartiment ne sera pas autrement refroidi. 2o. Un compartiment

garni de tuyaux où l'on empilera de la glace pilée avec du sel. 3o. Un compartiment muni d'un appareil frigorifique complet, à l'ammoniaque anhydre.

Le fret sera au taux courant, le gouvernement payant les frais de l'installation des compartiments spéciaux.

A Liverpool, Bristol et Manchester, le gouvernement fera des arrangements pour que l'on puisse tenir le beurre en glacière pendant 15 jours à 5c par 100 livres.

M. Robertson demande au commerce de lui indiquer les autres ports d'Angleterre où il serait désirable de faire les mêmes arrangements.

M. Hodgson se déclare opposé au principe de la prime à l'exportation.

M. Ayer déclare que l'association s'est déjà prononcée en faveur de la prime. Il raconte son expérience dans l'expédition du beurre ; il est d'avis qu'il est nécessaire, si l'on veut vendre le beurre du Canada, de le mettre frais entre les mains du consommateur anglais. Il ne croit pas qu'on puisse réussir à moins d'avoir des compartiments munis d'appareils frigorifiques à bord des navires.

M. Grant est aussi opposé à la prime ; il ne croit pas que le beurre canadien puisse vaincre, en été, la concurrence des beurres anglais, danois, hollandais et français, ni en hiver, celle des beurres australiens.

M. Alexander parle en faveur du projet.

M. Hodgson demande si la prime sera payée sur du beurre conservé en glacière jusqu'à l'automne. M. Beaubien répond que non.

M. Taché corrobore les arguments de M. Ayer.

Un comité composé de MM. Wm Nivin, A. A. Ayer, A. M. Brice, A. Hodgson et J. A. Vaillancourt est nommé pour arranger les détails.

M. Robertson annonce que l'on vient de découvrir un nouveau genre de saumure qui conserve parfaitement la saveur du beurre. Le gouvernement en mettra des échantillons à la disposition des intéressés. Pour empêcher la moisissure du fromage, il conseille d'arroser le magasin et, au besoin, le dehors des boîtes avec de l'eau de chaux.

La question de la marque du fromage étant mise en discussion, M. Brice propose, secondé par M. Alexander, que l'association se déclare en faveur de cette mesure.—Adopté. Ajournement.

ASSURANCES.

Un projet qui va être soumis dans quinze jours au vote du peuple du canton de Zurich, est une nouvelle manifestation des tendances au socialisme d'Etat qui se font jour depuis quelques années dans la Confédération : il s'agit d'établir dans ce canton l'assurance obligatoire du bétail.

« La réalisation d'un pareil projet, dit le *Journal de Genève*, serait d'ailleurs facilitée par la loi fédérale sur la protection de l'économie rurale, entrée en vigueur le 20 avril 1894, d'après laquelle la Confédération soutient les efforts pour l'établissement de l'assurance du bétail (et de celle contre la grêle). Le projet de loi susdit prescrit une indemnité de 80 p. c. pour les pertes causées par des accidents, ou par la contagion. »

On a fait, en Allemagne, une proposition consistant en la création d'une branche d'assurance pour les accidents des voyages en mer. La proposition ayant été bien accueillie, cinq membres de différentes Compagnies d'assurances accidents, (Allemandes, Autrichiennes et Suisses), furent choisies pour travailler aux bases de ces futures opérations.

Il paraît que la chose ayant bien réussi, vingt compagnies veulent avoir cette branche ajoutée à celles qu'elles ont déjà. Elles ont formé un fonds de garantie de 1,000,000 marcs consistant 40 parts de 25,000 marcs.

L'aménagement de l'affaire est fait gratuitement par la *Cologne Re-Insurance Company*.—(*Post Magazine*).

NOTES INDUSTRIELLES

Une manufacture de tapis de Bruxelles va être établie sous peu à Elora, Ontario, par un M. Talbot. Elle commencera avec 13 métiers.

A New-York, on a fait des expériences pour connaître le degré d'incombustibilité du bois de charpente imprégné d'une préparation qui le protège contre les flammes.

On extrait d'abord la résine contenue dans le bois, et au moyen d'une forte pression on introduit la composition dans les pores, puis, appliquant au dehors une haute température, il se forme à l'extérieur une sorte de croûte qui fait, selon les inventeurs, carboniser le bois, mais l'empêche de brûler.

Une expérience faite devant plusieurs chefs de pompiers et de nombreuses personnes les satisfait complètement.

L'un des clous de l'Exposition de Bordeaux, sera la *Maison électrique*.

Cette maison, démontable, installée d'une façon luxueuse, réalisera cette idée d'une construction entièrement terminée et prête à être habitée. Tout ce qui existe en matière de nouveauté électrique appliquée à la vie domestique s'y trouvera réuni.

Nous y admirerons, installés dans le sous-sol, tous les appareils producteurs d'énergie et de lumière ; des bains-douches, la cuisine à l'électricité, au dire des gourmets, bien supérieure à la cuisine ordinaire ; une remise pour la bicyclette électrique, qui a la prétention de battre bientôt sur un de nos vélodromes le record du kilomètre.

Un ascenseur électrique desservira tous les étages et nous conduira dans tous les appartements, chambres, cabinets de toilette, installés avec tout le confort moderne, on y verra fonctionner tous les appareils d'éclairage et d'appel, avertisseurs d'incendie, théâtrophone, etc., etc. La salle de bains sera pourvue de toutes les applications de l'électricité à l'hygiène. Un atelier de photographie sera établi au dernier étage ; et du haut de la tour qui dominera la construction, ajoute *l'Industrie électrique*, un projecteur électrique inondera de ses flots de lumière les jardins de l'Exposition.

La « Maison électrique, » située entre le Palais des colonies et l' Aquarium, sera certainement une des attractions les plus intéressantes de l'Exposition de 1895.—*L'Eclairage*.

Nous rappelons à nos abonnés que le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.